

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2021

Etaient présents à 18 heures : Denise ARRIGAS, Nicolas BELLEGARDE, Gérard BURS, Jacques CAPDEVIELLE, Fernando CASTEL, Aline DAULNY, Gérard DEVALS, Sylvie GRANIER, Fabienne LOIRET, Alain QUINTANA et Bernard STUT.

Madame Denise ARRIGAS, référente territoriale présente le programme EN DAVAN porté par la Communauté de Communes.

En davan ! constitue l'aboutissement du travail de co-construction mené en 2019 par les élus de la Communauté de Communes Haut-Béarn, pour la définition de leur projet de territoire. Être un territoire vivant, attractif, et durable est l'ambition portée par les élus pour les années à venir.

Délibérations :

01/2021 : programmation aires de loisirs et de jeux :

Aline DAULNY et Fabienne LOIRET rappellent au Conseil Municipal leur projet de réhabilitation de l'aire de jeux rue du Val d'Aspe et l'aménagement de l'ancienne cour de récréation

Après avoir détaillé les travaux, elles présentent les devis et simulations de commandes correspondants :

Objet des dépenses	Montant HT	TTC
Signalétique et mobilier	5 877.00	7 052.40
Parcours psychomoteur	10 775.00	12 930.00
Revêtement amortissant	9 690.00	11 628.00
Table ping pong et baby foot	2 740.00	3 288.00
total	29 082.00	34 898.40

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'assemblée délibérante **adopte** le projet qui lui est présenté,

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2021 et le fonds de concours de la CCHB

Arrête le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des Recettes	Montant sollicité	taux
Parcours psychomoteur	10 775.00	DETR 2021	11 632.80	40
Revêtement amortissant	9 690.00	CCHB fonds de concours	10 000.00	34.38
Table Ping Pong et babyfoot	2 740.00	Autofinancement	7 449.20	25.62
Signalétique	297.00			
mobilier	5 580.00			
totaux	29 082.00		29 082.00	100

Aline DAULNY informe que la 1^{ère} commande d'arbustes est arrivée. En vue de préparer le terrain aux plantations, Jacques CAPDEVIELLE laisse à disposition de la commune des boules de foin.

02/2021 Sel de déneigement : Pour obtenir le meilleur prix d'achat et de livraison, Monsieur le maire a proposé aux communes de Borce, Cette-Eygun, Etsaut, Lées-Athas, Lourdios-Ichère, Urdos, et l'établissement l'Abri Montagnard, de rechercher le meilleur fournisseur de sel de déneigement.

Après avoir étudié les offres et considérant les délais de livraison, il a retenu l'offre de l'entreprise QUADRIMEX Sels. Le conseil municipal autorise le maire à facturer aux communes et l'établissement sus citées la part leur revenant.

03/2021 Adhésion au service intercommunal Voirie Réseaux Aménagement :

L'Agence Publique de Gestion Locale, est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Actuellement, la commune adhère aux services suivants :

- le Service Intercommunal Administratif
- le Service Intercommunal du Numérique
- le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme

Le maire propose d'adhérer au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Considérant les projets communaux, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.
Le cout annuel de l'adhésion est évalué à 521 euros.

04/2021 dépenses travaux Voirie : Afin de bénéficier d'économies d'échelle, le maire propose de rejoindre le groupement de commande des communes d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Léas-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Sarrance et Urdos. Le coordonnateur proposé est le maire d'Urdos. Le Conseil municipal approuve la convention et désigne Gérard BURS et Gérard DEVALS pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres.

05/2021 Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement : le coordonnateur du groupement de commandes Voirie propose de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au service Voirie Réseaux Aménagement auquel vient d'adhérer la commune pour l'aider à passer et attribuer le marché à bon de commande. Le cout d'intervention (1/2 journée = 278 euros – au minimum 26) sera réparti à part égale entre les adhérents. ***Approbation du CM***

06/2021 Approbation du plan de formation du personnel

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) accompagnent les communes à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Vallées Béarnaises. Ceci permet de proposer aux agents une offre de formation personnalisée et de proximité. ***Approbation du CM***

CCHB : Aide aux communes

Ajournée

07/2021 : CCHB : groupement de commandes fournitures administratives et carburant

Le recours aux groupements de commandes « classiques » est soumis à un formalisme relativement contraignant nécessitant en particulier l'adoption d'une délibération dédiée pour chaque nouvelle initiative, la CCHB propose de constituer un groupement de commandes dit « permanent ». Celui-ci permettrait à ses membres d'adhérer librement et par simple décision aux marchés mutualisés lancés dans des domaines définis (fournitures de bureau, carburant, contrôles techniques règlementaires, téléphonie et internet...)

Le groupement de commandes « permanent » qui s'inscrit dans le cadre fixé par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, est régi par une convention constitutive pour préciser les modalités d'adhésion, de retrait et de passation des marchés communs à ses signataires.

Le fonctionnement proposé est le suivant :

- Chaque membre du groupement permanent est libre de participer ou non aux consultations lancées en application de la convention objet de la présente délibération,
- Le choix du coordonnateur de chaque consultation est effectué selon la nature et l'objet des marchés en relation avec les membres concernés, sans qu'une nouvelle délibération ni une nouvelle convention ne soit nécessaire,
- Le rôle du coordonnateur s'arrête à la notification des marchés, chaque entité étant en charge d'exécuter le marché pour la part le concernant,
- Les marchés sont passés dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique et des règles applicables à chaque entité,

La sortie d'un des membres du groupement est possible à tout moment sous réserve de respecter les obligations qu'il aura contractées dans le cadre des marchés passés en groupement.

La signature de la convention constitutive du groupement de commandes devra au préalable être approuvée par l'organe délibérant de chaque commune adhérente. Elle soustraira désormais celle-ci à l'exercice de présentation d'une délibération pour chaque nouveau groupement de commandes.

En parallèle, le service commun de la Commande Publique procèdera à un recensement des besoins actuels et à venir auprès des communes adhérentes à la convention, dans le but d'établir une programmation des consultations à lancer. **Approbation du CM**

8/2021 Défense du service énergétique: Le projet « HERCULE » à EDF, le plan « CLAMADIEU » et la RE2020 chez ENGIE ainsi que le PSE chez GAZELENERGIE s'inscrivent dans une démarche de casse du secteur énergétique.

Le conseil municipal d'Osse-en-Aspe :

Fait le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique ;

Demande donc au Président de la République d'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant au projet « HERCULE » à EDF, au plan « CLAMADIEU » et à la RE2020 chez ENGIE ainsi qu'au PSE chez GAZELENERGIE ;

Demande l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation en s'appuyant sur le Programme Progressiste de l'Énergie construit par les électriciens et gaziers.

9/2021 Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Budget principal

Article	Objet	Montant € TTC
2183	photocopieur	5160.00
2152	Installation de voirie	938.00
2157	Epandeur de sel	Attente devis

Budget de l'eau

Article	Objet	Montant € HT
2158	Travaux de raccordement	450.00

10/2021 conclusion d'un bail commercial

Le Maire informe que le 22 décembre 2020 les délégués du Syndicat d'Issaux ont décidé de conclure un bail commercial avec Monsieur Cédric BOUCKAERT :

"L'article L5222-2 du code général des collectivités territoriales en son alinéa 2 limite la compétence de la commission syndicale en précisant que « les ventes, échanges, partages, acquisitions de biens immobiliers et les transactions qui s'y rapportent demeurent réservés aux conseils municipaux, qui peuvent autoriser le président de la commission à passer les actes qui y sont relatifs »

Le Maire propose en conséquence aux membres présents de décider la conclusion d'un bail commercial afférant à la location du site des chalets d'Issaux et de charger le Président du Syndicat d'Issaux, comme le permet l'article susvisé relatif à la gestion des biens et droits indivis entre plusieurs communes, de signer ce bail ou ces baux et d'en assurer l'exécution au nom de la commune, les conseils municipaux des deux autres communes indivisaires étant invités à délibérer dans le même sens. **Approbation du CM**

11/2021 cession du mobilier de la maison De Clermont

Monsieur le maire a demandé à Madame Laurence GUAY, compte tenu de son expérience professionnelle, d'estimer les biens mobiliers de la maison De Clermont. Il informe que l'outillage a été récupéré pour l'atelier communal.

Du 25 au 29 janvier, Madame GUAY, assisté de Monsieur Bernard STUT, a trié et évalué les divers éléments mobiliers, meubles, vaisselle, tableaux Comme décidé lors d'un précédent conseil, le mobilier sera proposé à la vente en priorité aux habitants d'Osse.

Les élus décident que la vente se déroulera du mercredi 3 mars au samedi 6 mars pour les habitants d'Osse, le samedi 13 mars pour tous. Une information sera diffusée auprès des habitants.

Monsieur le maire par arrêté ouvrira une régie temporaire afin d'encaisser le produit des ventes.

Le conseil municipal

- 1.- autorise M. le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère,
- 2.- dit, que la présente délibération pourra déroger aux dispositions de la délibération n° 15-08-21 du 28 mai 2020,
- 3.- précise que les recettes seront imputées à l'article 7088 du budget.

Courrier des administrés :

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait rendu compte d'une lettre de doléances d'une habitante ; il semble que ce soit un exercice qui devienne régulier.

Le maire donne lecture du courriel virulent d'une administrée. Les propos sont outrageants à l'égard d'un conseiller municipal. Le maire propose une réponse. Celle-ci est approuvée par le Conseil Municipal.

Le maire ajoute qu'il reçoit aussi des lettres de félicitations et d'encouragement.

Décisions du maire au titre de ses délégations :

Renonciation du Droit de Préemption Urbain

21/01/2021	B 1497	Maison 211 b chemin de l'espoune	ME LACOSTE/BORAU Damien	167 000,00
29/01/2021	B 228	Maison 1 chemin de la tour	ME FABRE / ISSON Olivier	95 000,00

Virement de crédit : ☞ manque de crédit au 66111.

022 – dépenses imprévues : - 499.00

66111 – intérêts de la dette : + 499.00

Point dossier sécurité aux entrées du village

M.Romain NOUSSITOU de l'agence TERRA (cabinet Degeorges Labourdette) a remis ses devis correspondant aux relevés topographiques des entrées Nord et Sud : 2 982.00 et 1 074.00 euros.

La réunion s'est clôturée à 21 heures

Affiché et publié le 16 février 2021

www.osse-en-aspe.com
mairie-osse-en-aspe@wanadoo.fr
05 59 34 52 34